

PORTE DE
SAVOIE

CCAS

Séance ordinaire du 15 juin 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du CCAS
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°15062023D02

Objet : Affaires générales – Installation d'un nouveau membre du conseil d'administration du CCAS

Date de la convocation et de l'affichage : le 9 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Martine BANNAY-CODET, Vice-présidente.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck			X	
BANNAY-CODET Martine	X			
CHAPUIS Aline	X			
CUNILLERA Yvette			X	
DUCRET Régine				
GALLET Daniel	X			
GIRAUD Chantal	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
LEVANNIER Caroline			X	
PIEROTTO Mireille			X	
PIROCHE Bernadette			X	
PLAGNOL Jean-Luc	X			
VADEL Jean-Paul	X			
GIRAUD Chantal	X			
VEILLET Gérard	X			
VERDOYA Dominique			X	
VUILLERME Mireille	X			

A été nommé secrétaire de séance : PLAGNOL Jean-Luc.

VU les dispositions du code de l'environnement,

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230615-CACS15062023D02-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Délibération du conseil municipal du 15 juin 2023 n°15062023D02

VU l'arrêté du Préfet de la Savoie n°ICPE-2023-036 du 5 mai 2023,
VU les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'Action Sociale et des Familles,
VU la délibération du conseil municipal n°28052020D13-1 du 28 mai 2020 fixant à 8 le nombre de membres du CCAS,
VU la délibération du conseil municipal du 18 mai 2021 portant désignation des membres élus du conseil d'administration du CCAS.

Exposé des motifs : pour rappel le conseil d'administration du CCAS est composé de 8 administrateurs élus au sein du conseil municipal et de 8 membres nommés par le Maire, Président de droit du conseil d'administration.

Parmi les 8 membres nommés figuraient Aly DIARA ; or, suite à la démission de Dominique JOLY de son mandat de conseillère municipale, ce dernier, suivant de liste, est devenu conseiller municipal. Cette situation conduit à son remplacement au sein du conseil d'administration du CCAS conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles qui exclut la possibilité pour un administrateur nommé d'avoir la qualité de membre du conseil municipal.

Joëlle VUILLERME a été ainsi nommée par arrêté du maire, membre du conseil d'administration du CCAS en remplacement d'Aly DIARA.

Ce dernier sera convié aux séances du conseils d'administration en tant que membre extérieur ; il ne pourra cependant pas participer au vote des points mis en délibération.

Le conseil d'administration après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente et après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à l'installation de Joëlle VUILLERME en tant que membre nommé du conseil d'administration du CCAS,
- **RAPPELLE** que le conseil d'administration du CCAS se compose comme suit :

Membres élus :

- Martine BANNAY-CODET
- Régine DUCRET
- Chantal GIRAUD
- Daniel GALLET
- Caroline LEVANNIER
- Patrick CHAPUIS
- Jean-Marie GUILLOT
- Jean-Luc PLAGNOL

Franck VILLAND, Maire, est président de droit

Membres nommés :

- Aline CHAPUIS
- Gérard VEILLET
- Mireille PIEROTTO
- Dominique VERDOYA
- Bernadette PIROCHE
- Jean-Paul VADEL
- Yvette CUNILLERA
- Joëlle VUILLERME

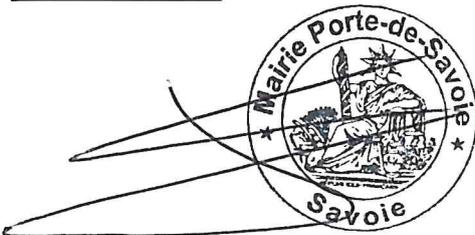
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 15 juin 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 28 juin 2023

Le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 28 juin 2023.

Le Président,
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc PLAGNOL



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230615-CACS15062023D02-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2023